

Décret n° **2018-1094** portant nomination d'Adjoints au Sous-préfet

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n°2017-1331 du 06 septembre 2017 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2017-1533 du 07 septembre 2017 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères ;

VU le décret n°2017-1566 du 13 septembre 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur Daye SOW, Instituteur, matricule de solde n° 611 034 E, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Toubacouta, Département de Foundiougne, en remplacement de Monsieur Daouda FAYE, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 2.- Monsieur Waly MBAYE, Instituteur, matricule de solde n°632 612/B, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Orkadiéré, Département de Kanel, en remplacement de Monsieur Makhtar NDIAYE, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 3.- Monsieur Ibrahima NDIAYE, Instituteur, matricule de solde n° 517934/A, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Mbédiène, Département de Louga, en remplacement de Monsieur Babou FAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 4.- Monsieur Ousseynou KABA, Instituteur, matricule de solde n°667 734/K, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Mampatim, Département de Kolda, en remplacement de Monsieur Khadim DIOUF, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 5.- Madame Maimouna BALDE, Institutrice, matricule de solde n° 634426/A, est nommée Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Paoskoto, Département de Nioro du Rip, en remplacement de Monsieur Mamadou DIAKHATE, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 6.- Monsieur Oumar THIAM, Instituteur, matricule de solde n°603 585/G, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Bonconto, Département de Vélingara, en remplacement de Monsieur Oumar DIEME, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 7.- Monsieur El Hadj Mbacké GNINGUE, Instituteur, matricule de solde n°673 174/D, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Mabo, Département de Birkilane, en remplacement de Monsieur Seydou BOCOUM, remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public ;

Article 8.- Monsieur Amadou NDIAYE, Instituteur, matricule de solde n° 632 612/B, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakately, Département de Salémata, en remplacement de Monsieur Aliou BA, appelé à d'autres fonctions ;

Article 9.- Monsieur Henri Ndiagne GUEYE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 461/Z632 524/D, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiaroye, Département de Pikine, en remplacement de Monsieur Diabel DIONE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 10.- Monsieur Diabel DIONE, Instituteur, matricule de solde n° 609 036/L, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiaroye, Département de Pikine, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Mbouki, Département de Birkilane, en remplacement de Monsieur Abdoulaye NDAO, appelé à d'autres fonctions ;

Article 11.- Monsieur Moussa SAMB, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°681 463/B, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Dagoudane, Département de Pikine, en remplacement de Monsieur Moussa GADIO, appelé à d'autres fonctions ;

Article 12.- Monsieur Moussa GADIO, Instituteur, matricule de solde n°622 048, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiès-Nord, Département de Thiès, en remplacement de Madame Ndella TALL, appelée à d'autres fonctions ;

Article 13.- Monsieur Sylvester Gabriel SENE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 466/E, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djoloff, Département de Linguère, en remplacement de Monsieur Amadou DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Article 14.- Monsieur Mamadou NGOM, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°681 473/A, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Djibanar, Département de Goudomp, en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz FALL, appelé à d'autres fonctions ;

Article 15.- Monsieur Babacar BA, Instituteur, matricule de solde n° 661 184/D, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, Département de Kébémér, en remplacement de Monsieur Matar SARR, appelé à d'autres fonctions ;

Article 16.- Monsieur Mass BOUSSO, Instituteur, matricule de solde n°626 748/A, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakar Plateau, Département de Dakar, en remplacement de Monsieur Souleymane TOURE, appelé à d'autres fonctions ;

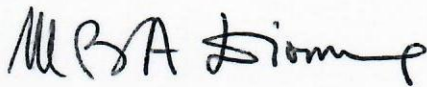
Article 17.- Monsieur Seydou TOUNKARA, Instituteur, matricule de solde n° 608 152/P, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Vélingara Ferlo, Département de Ranérou, en remplacement de Monsieur Mamadou DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Article 18.- Monsieur Mamadou DIOP, Agent technique d'Elevage, matricule de solde n°504 126/D, est nommé Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Pambal, Département de Tivaoune, en remplacement de Monsieur Mouhamadou SOW, appelé à d'autres fonctions ;

Article 19.- Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE

Fait à Dakar, le

06 juin 2018



Macky SALL